

« CONCOURS OPTION+, UN CHOIX GAGNANT »

Règlement de participation du 6 au 19 novembre 2014.

1. Le commanditaire du concours est Uniprix (le Commanditaire).
2. Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec ou de l'Ontario, qui ont atteint l'âge de la majorité à l'exception des employés, des représentants et des agents des Commanditaires, ou de leurs sociétés affiliées respectives (incluant les employés d'Uniprix inc. et toutes les succursales du réseau Uniprix) et, le cas échéant, de leurs agences de publicité et de promotion respectives, des juges du concours, des fournisseurs de prix du concours, de toute autre entreprise engagée dans le développement, la production ou la distribution de matériel pour ce concours, et des membres de la famille immédiate d'une des personnes susmentionnées ou des personnes domiciliées chez une des personnes susmentionnées.
3. **COMMENT PARTICIPER :** Pour avoir une chance de gagner, les participants doivent se rendre dans une succursale Uniprix où les produits Option+ admissibles sont disponibles et placer un produit de la gamme Option+ admissible (à l'exception des produits de médicaments en vente libre Option+ qui ne sont pas admissibles) dans leur panier d'achats pour courir instantanément la chance de gagner une mini-tablette électronique.

Du 6 au 19 novembre 2014, une escouade mystère Option+ remettra 30 mini-tablettes électroniques à 30 consommateurs qui auront déposé un produit de la gamme Option+ admissible (à l'exception des produits de médicaments en vente libre Option+ qui ne sont pas admissibles) dans leur panier d'achat. Les consommateurs seront choisis au hasard (les endroits exacts ainsi que les heures prévues pour les visites en magasin ne peuvent être dévoilés afin de préserver le caractère aléatoire de la promotion) par un tiers (employé de l'Observateur, agence mandatée par Uniprix pour la durée de la promotion ci-après nommée « l'Agence ») de l'équipe responsable du concours. Les dates de la tournée sont : du 6 au 19 novembre 2014.

Il y a une limite d'un prix par personne et par foyer pour toute la durée du concours.

4. **PRIX :** Trente (30) prix d'une valeur de 316 \$ chacun, consistant en une mini-tablette électronique avec Wi-Fi 16 Go, seront remis parmi toutes les personnes ayant déposé un produit de la gamme Option+ dans leur panier d'achats entre le 6 au 19 novembre 2014.
Valeur totale des prix : 9 480 \$.
5. **ATTRIBUTION DES PRIX :** L'Agence (L'Observateur, 1074, rue Berri à Montréal Québec H2L 4X2) remettra aux personnes gagnantes leur prix respectif ainsi qu'une lettre déclarant que celles-ci sont gagnantes d'une (1) mini-tablette électronique et elles devront signer cette lettre. L'Agence remettra le prix en main propre à la personne gagnante.

6. Pour être déclarée gagnante, toute personne devra être admissible au concours, tel que spécifié à l'article 2 des présents règlements. Elle devra également répondre correctement à une question d'ordre mathématique qui lui sera posée sur un formulaire de déclaration de conformité qui lui sera remis par l'Agence. Elle devra remplir et signer ce formulaire de déclaration de conformité à l'effet qu'elle a respecté toutes les conditions prévues aux présents règlements, lequel lui sera remis et devra être rempli sur place. Sur demande et en temps opportun, la personne gagnante devra fournir une pièce d'identité avec photographie.
7. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées aux présentes ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, les Organisateurs du concours et/ou l'Agence pourront, à leur discrétion, annuler le prix ou trouver un nouveau gagnant jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

Les chances d'être sélectionné dépendent du hasard. Les gagnants seront sélectionnés parmi tous les consommateurs qui auront déposé un produit de la gamme Option+ admissible (sauf les produits de médicaments en vente libre Option+ qui ne sont pas admissibles) dans leur panier d'achat pendant la durée du concours aux endroits visités par l'escouade Option+.

8. Par sa participation à ce concours, toute personne accepte de se conformer aux conditions énoncées dans ces règlements. Les personnes gagnantes autorisent, si requis, les organisateurs de ce concours ou leurs agents à utiliser leur nom et/ou leur photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.
9. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
10. Uniprix inc. a dûment payé les droits exigibles quant à ce concours à la Régie des alcools, des courses et des jeux, en vertu des lois en vigueur.
11. Les noms des gagnants pourront être expédiés à toute personne qui en fera la demande, à la réception d'une enveloppe affranchie. Les demandes doivent être envoyées à l'attention de Susan Jasmin, 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.
12. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces règlements, les règlements de langue française prévalent.
13. Une copie des règlements du concours est disponible à la section Concours du site Internet www.uniprix.com pour une durée de 6 mois suivant la date du tirage.